

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Brumaire, an VIII.

Mécontentement général parmi les habitans de l'Italie, qui vivent sous le joug autrichien. — Victoire remportée par le général Lecourbe sur les Autrichiens. — Prise de Stutgard par les Français. — Proclamation du général Lecourbe à son armée. — Réparation des fortifications de Zurich. — Détails sur la fête donnée à Buonaparte et à Moreau. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Bergame, le 20 vendémiaire.

Les habitans de Bergamasque & du Brescian souffrent avec impatience le joug autrichien, & n'attendent qu'un moment favorable pour le secouer. Ils n'ont pu se dissimuler ces dispositions, en apprenant les victoires des Français en Helvétie. Dans le fauxbourg de Bergame, les patriotes ont planté en plein jour deux arbres de la liberté. Pour les disperser, il a fallu que le gouverneur envoyât contre eux un fort détachement avec deux pièces de canon. Le gouverneur est Solza, ci-devant commissaire du directoire exécutif. Il se fait pardonner ses anciennes fonctions par son zèle pour la maison d'Autriche, & par de nombreuses arrestations. Les représentans Tonini, Pesanti & Lupi périssent dans les cachots d'une maladie de langueur. On dit même qu'ils ont été empoisonnés.

De Lucques, le 22 vendémiaire.

Presque tous les patriotes & les membres du gouvernement démocratique ont été arrêtés. Il n'y a aucun tribunal pour les juger, & ils gémissent dans les prisons. La régence impériale qui gouverne ce pays, est composée de dix nobles, & ce sont les mêmes qui, à l'époque de la révolution, composoient le gouvernement. Cela seul suffit assez pour expliquer les actes de tyrannie qu'ils exercent contre des hommes dont la conduite est irréprochable, quelles que soient leurs opinions.

Les autrichiens ont emporté de Lucques la nombreuse artillerie & les munitions de guerre que les français y avoient laissées. Ils s'en servent pour mettre dans le meilleur état de défense, les places de la Cisalpine.

De Livourne, le 25 vendémiaire.

On a été ici dans la plus grande consternation en apprenant que le général Klenau avoit été battu & qu'il s'étoit retiré à Lucques. Le bruit ne tarda pas à se répandre que les français avoient forcé le passage du Salto della Cervia & qu'ils marchoient sur Livourne. Les anglo-manes commencèrent aussi-tôt à faire transporter leurs marchandises sur des bâtimens : ils sont aujourd'hui revenus de leur frayeur ; mais ils s'attendent à une prochaine visite des français, & ils continuent leurs dispositions pour un prompt départ.

De Gènes, le 29 vendémiaire.

Hier, l'aile droite de l'armée s'est mise en mouvement.

La division du général Dambroski, qui n'étoit entré dans Gènes que pour faciliter les emprunts forcés, défile vers Tortone. Le général Saint-Cyr est parti pour Cavi, où il transporte son quartier-général. Le golfe de Spezzia a été entièrement évacué par l'ennemi ; mais les français ne l'ont pas encore occupé. — Les dernières lettres de Milan portent que les magasins qui étoient dans le château ont été incendiés. On n'a pu rien sauver : l'incendie a duré pendant trois jours.

AUTRICHE.

De Vienne, le 1^{er} brumaire.

Un grand conseil d'état est annoncé pour le 5. Depuis huit jours, beaucoup de canons ont été envoyés aux armées.

Les obligations impériales ont beaucoup perdu de leur valeur.

Le ministre d'Espagne a dû quitter Constantinople. Celui de Hollande devoit aussi partir ; mais il a obtenu la permission de rester encore deux mois.

PRUSSE.

De Brunswick, le 2 vendémiaire.

Je ne sais si vous savez que M. de Berlepsch, conseiller provincial dans le Hanovre, ayant été arbitrairement déposé par le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, en porta sa plainte au tribunal de l'Empire à Wetzlar.

Il y gagna sa cause. L'électeur hanovrien, roi d'Angleterre, fut condamné à le réintégrer, sous peine d'exécution de la part de l'Empire.

Le duc de Brunswick a reçu, comme co-directeur du cercle de Basse-Saxe, un mandat d'exécuter, *mandatum de exequendo*, dont il veut de se plaindre amèrement à la diète de Ratisbonne ; il prétend que ces démarches du tribunal de l'Empire, sont une infraction illégale du privilège *de electionis fori*, appartenant essentiellement à la maison de Brunswick.

De Cleves, le 5 brumaire.

Nous apprenons que les troupes du roi de Prusse se sont avancées jusqu'aux frontières du duché de Berg. On assure ici que, d'après une convention conclue entre le cabinet de Berlin & le directoire exécutif de la république française, la ville de Dusseldorf sera occupée par deux régimens du corps commandé par le général de Schladen.

On mande de Berlin que le roi est sur le point de faire aux puissances belligérantes des propositions propres à rendre

en peu de tems la paix à l'Europe. Le citoyen Durand, ci-devant chef de bureau aux relations extérieures, étoit arrivé à Berlin depuis peu de tems ; il vient d'en repartir pour Altona. On croit ce voyage lié à des vues politiques ; il n'est peut-être pas étranger aux suites de l'affaire de Napper-Tandy où à quelques demandes qu'on dit faites à ce sujet à la ville d'Hambourg.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 7 brumaire.

Voici une proclamation du général Lecourbe à son arrivée à l'armée du Rhin.

« Mes camarades, le directoire vient de m'honorer de sa confiance, en me donnant le commandement de l'armée. Si je n'avois consulté que l'étendue de mes moyens, j'aurois refusé de me charger d'un fardeau aussi pénible ; mais fort de votre bravoure & de votre dévouement commun pour le triomphe de la république, je me rends aux ordres du gouvernement.

« De la discipline & du bon ordre dépend la victoire. Les braves trouveront en moi un pere & un ami ; mais les lâches & les pillards seront livrés à la sévérité des loix.

« Vos besoins me sont connus ; j'emploierai tout pour les faire cesser. Ils feront l'objet de toute ma sollicitude auprès de nos magistrats supérieurs.

« Nous avons une belle carrière de gloire à parcourir : elle sera complétée avec de la discipline. Je ne vous recommande pas le courage, il est inné chez le soldat français ».

Conformément aux ordres du général en chef, il est ordonné aux généraux & aux officiers de tout grade qui ont levé & perçu des contributions d'en verser le montant, sous vingt-quatre heures, dans la caisse du payeur de l'armée.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 6 brumaire.

Des dépêches reçues du lieutenant-général Trigge & du vice-amiral lord Hugues Seymour, commandant en chef des forces britanniques de terre & de mer dans les isles Caraïbes, adressées au secrétaire-d'état Dundas, & datées du quartier-général de Paramaribo, nous donnent les détails suivans sur la reddition de la colonie hollandaise de Surinam :

« La colonie de Surinam s'est rendue à S. M. britannique, le 5 fructidor ; & le lendemain les troupes britanniques ont occupé la place principale, le fort du Nouveau-Amsterdam. Dans la vue de reconnoître la côte, & d'empêcher des bâtimens étrangers de porter des avis touchant notre expédition, milord Seymour avoit envoyé préalablement la frégate *l'Amphitrite*, de la Martinique, à la rivière de Surinam & à la contrée adjacente.

« Le 12 thermidor, le lieutenant-général Trigge mit à la voile du Fort-Royal de la Martinique avec des troupes de cette isle, de Grenade, & de Sainte-Lucie. L'escadre, composé de cinq vaisseaux de ligne & de cinq frégates, suivit le lendemain.

« Le 29 thermidor, ces forces arriverent à l'embouchure de la rivière de Surinam ; & dès le soir même la colonie fut sommée de se rendre. Le général-major Friderici, qui en étoit gouverneur, demanda quarante-huit heures pour en délibérer. Ensuite il envoya, le premier fructidor, des députés pour traiter.

« Le 2, les troupes anglaises prirent possession des ouvrages & batteries de Peitke, n, qui avoient été abandonnés.

« Le 3, la capitulation fut signée & ratifiée.

« Le 4, quatre cents hommes de troupes anglaises entrèrent au fort-Nouveau-Amsterdam.

« La garnison consistoit en environ sept cent cinquante hommes, dont deux cent cinquante de troupes hollandaises & cinq cents gardes wallons. Elle obtint la sortie avec les honneurs militaires.

« Le 5, les anglais occuperent les autres redoutes, le fort Zelandia & la ville de Paramaribo, capitale de la colonie.

« La prise de possession se fit au nom de S. M. britannique. Les troupes, qui tenoient encore les autres postes, passerent à son service.

« Le lieutenant-général Trigge, ajoute « que tant les troupes de la colonie que les habitans, se montrent fort satisfaits du changement qu'elle a subi ; que sa reddition n'est pas tant l'effet des entreprises militaires ni de la crainte, qu'on avoit à Surinam des forces britanniques, dont l'emploi au contraire étoit superflu, que des sentimens des habitans qui souhaltoient de jouir de leurs propriétés par la libre exportation des productions de leur sol, ainsi que de se voir assurer l'exécution des loix, sous lesquelles ils avoient vécu jusqu'à présent, & le maintien de leur culte public, sous la protection de S. M. britannique, abhorrant, comme ils le faisoient depuis long-tems, les principes français, un régime oppresseur, &c. ».

Les lettres de l'Inde portent que le trésor royal trouvé à Seringapatnam, n'étoit pas aussi considérable qu'on s'y seroit attendu ; on suppose que beaucoup de richesses ont été enfouies. Le revenu annuel de Tippoo n'excédoit pas 7,500,590 pagodes.

Les rubans orange ne sont plus de mode depuis que l'on a vu la tournure des affaires.

Le général Moore est arrivé du Texel, blessé, mais non dangereusement.

Une seule chose inquiète les ministres dans la capitulation du duc d'York, c'est qu'en rendant 8,000 prisonniers à la France, c'est lui donner au moins 4,000 matelots, & par conséquent la mettre à même de hâter la sortie de sa flotte.

R É P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 10 brumaire.

Après avoir un instant fixé l'attention & l'étonnement de l'Europe, nous rentrons insensiblement dans notre calme ordinaire & dans l'inaction de notre rôle politique.

On attend à la Haye l'arrivée du général Brune d'un jour à l'autre. Il est aujourd'hui à Amsterdam, où on lui avoit préparé une fête magnifique.

Florent Guyot a paru fort affecté de son rappel. Il ne manque pas de l'attribuer à Desforgues avec lequel il a été constamment mal. Cependant il n'y a dans tout ceci de la faute de personne. L'arrangement auquel le gouvernement français s'étoit arrêté en nommant ces deux ministres, étoit sujet à de graves inconvéniens. Il s'en est convaincu lui-même, parce qu'il ne pouvoit subsister un grand accord entre eux. Florent Guyot semble croire en ceci à une intrigue, à une connivence avec les généraux pour l'écartier, & faire des affaires aux dépens de la république batave ; mais il n'y a rien de moins vrai. Ainsi il faut se défier des bruits qu'on ne manquera pas de chercher à répandre à Paris à ce sujet.

Brune compte aller incessamment à Paris. Il a eu quel-

ques déme
qu'à quel
tomber d'

Les ang

R

On trav
tions de Z
nellement
le long du
Bâle va
Mais on
été doubl

R

La fête
dans la nu
le princip
y avoit é
toasts por
deux qui
été ceux
le premier
président

Tous l
avec un g
Ils ont pa

On sai
voulu cor
qu'il paro
été apper

On y a
talens & l

Avant
auteurs é
Bignon,
cinq-cent

Ces di
les dernie
charge ;

Ce n'
Sejan,
touché d
formeller
conseils à
lissement

— Cor

ques dé mêlés avec le directoire batave ; mais ils ne tiennent qu'à quelques mal-entendus sur lesquels on espère les voir tomber d'accord.

Les anglais sont presque entièrement rembarqués.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Zurich , le 5 brumaire.

On travaille avec activité au rétablissement des fortifications de Zurich. Trois mille ouvriers des environs y sont journellement occupés. On parle d'une ligne qui doit être élevée le long du Rhin jusqu'à Bâle.

Bâle va payer l'emprunt que Massena lui a demandé. Mais on dit que la première somme de 800,000 francs a été doublée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 16 brumaire.

La fête du temple de la Victoire n'a fini que fort avant dans la nuit. On a remarqué l'ordre & la décence qui faisoient le principal caractère d'une réunion aussi nombreuse. Tout y avoit été ordonné avec goût. Il n'y a point eu d'autres toasts portés que ceux que nous avons imprimés hier. Les deux qui ont été applaudis avec le plus de transport, ont été ceux relatifs à l'union de tous les Français & à la paix : le premier présenté par Buonaparte ; & le second par Gohier, président du directoire.

Tous les directeurs assistoient au banquet. Ils ont causé avec un grand nombre de convives avant & après le dîner. Ils ont paru très-satisfaits de cette réunion.

On sait qu'un certain nombre de députés n'avoient pas voulu contribuer à la fête. De ce nombre ont été, à ce qu'il paroît, Augereau & Jourdan : car ils n'y ont point été aperçus.

On y a vu avec un vif plaisir le général Berthier dont les talens & les services ont été par-tout si utiles.

Avant le banquet, on avoit distribué des vers dont les auteurs étoient les citoyens Courtois, membre des anciens ; Bignon, Favart, employé dans les bureaux du conseil des cinq-cents ; & Félix Faulcon, membre de ce conseil.

Ces différens morceaux ont été fort applaudis, sur-tout les derniers couplets de Félix Faulcon sur l'air du *Pas de charge* ; les voici :

O Buonaparte & toi, Moreau,
Noms chers à la victoire !
Quel est le sublime pinceau,
Qui peindra tant de gloire !
Championnet ! Brune ! Massena !
Que d'éloges à faire !
Ma foi, mettons & cætera ;
Puis cherchons un Homère.

Les rois, fiers de quelques revers,
Pleins d'un orgueil extrême,
Prétendoient nous donner des fers,
Jusqu'en Paris même :
Nous, modestes dans nos succès,
Comme beaux en vaillance,
Aux rois nous donnerons la paix :
O la douce vengeance !

Ce n'est pas le citoyen Couperin, mais le citoyen Séjan, membre du conservatoire de musique, qui a touché de l'orgue au temple de la Victoire. Il avoit été formellement invité par les inspecteurs de la salle des deux conseils à contribuer, par son talent très-connu, à l'embellissement de cette fête.

— Comment le soldat n'aimeroit-il pas Buonaparte ? On

pourroit citer plusieurs de ces faits qui affectionnent pour jamais une armée à son général. En voici un seul. On partoît d'Acre ; il y avoit des blessés ; les moyens de transport manquoient. On en avertit le général, qui partoît avec son état-major. A l'instant, il met pied à terre, fait descendre ses officiers-généraux, aides-de-camp, &c. donne tous les chevaux pour les blessés, & fait à pied trois journées de marche dans les sables du désert.

— Huit mille hommes détachés de la Hollande sont en marche pour les départemens de l'Ouest.

On assure que 18 mille hommes de la même armée vont se rendre successivement sur le Rhin pour y pousser avec vigueur les opérations en Allemagne.

— Le dîner de l'ambassadeur batave, Schimmelpenning, a été splendide : il y avoit une réunion nombreuse. On y a chanté des hymnes républicains. Voici la traduction d'une strophe de ces hymnes : « Célébrez la bravours des Bataves ; remerciez la sagesse de Brune, qui a sauvé notre patrie ».

— Charles Duval, ex-conventionnel, qui va remplacer Niou à Londres, est chargé du nouveau cartel.

— On écrit de Venise que l'empereur veut placer sur le trône de Saint-Pierre son oncle, l'archiduc Maximilien, électeur de Cologne.

— Le citoyen Guiraudet a lu, ces jours derniers, à l'institut national plusieurs mémoires en faveur des impôts indirects. On les dit rédigés avec tout le talent dont l'auteur a donné déjà des preuves nombreuses. Cette question, qui a été si long-tems agitée, n'est pas encore résolue tout-à-fait parmi nous & divise en ce moment des adversaires célèbres.

— Deux officiers de la marine avoient été appelés par le ministre, de Brest à Paris. Arrêtés, ces jours derniers, en route par les chouans, l'un, capitaine de frégate, a été fusillé sur l'heure ; l'autre, enseigne de vaisseau, a été dépouillé de tout, & on ne lui a laissé ni chemise ni culotte. Quelle horrible guerre !

— Plusieurs savans, réfugiés de l'Italie, sont morts victimes du besoin. On cite entre autres le citoyen Sicardi, vieillard respectable, dont la misère a terminé les jours à Nice ; & le piémontais Gastaldi, professeur du lycée de Livourne, en Toscane. Il vient de mourir à l'hôpital de Chambéry.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 brumaire.

49 29 38 12 89.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Seance du 16 brumaire.

Au commencement de la séance, Grandmaison obtient la parole pour une motion d'ordre :

Une question importante doit être discutée aujourd'hui ; c'est celle relative au nouveau mode de perception de l'emprunt de cent millions. Vous venez de voir l'embarras des orateurs pour se faire inscrire ; on leur oppose le règlement qui veut que les inscriptions soient faites par les secrétaires ; mais comme ceux-ci se trouvent à gauche & à droite du président, il est difficile d'établir un ordre de parole, & il pourroit arriver que les derniers inscrits obtinssent les premiers la parole. Je demande que pour éviter cet inconvénient, l'ordre de parole soit tiré au

sort. — Cette proposition est adoptée, & un grand nombre de membres sort à l'instant de la salle pour procéder à cette opération.

Les membres désignés par le scrutin pour examiner de nouveau les procès-verbaux des Bouches-du-Rhône, sont : Génois, Parrain, Declercq, Grappe & Farard.

Le directoire transmet une dépêche télégraphique du général Lecourbe; elle est ainsi conçue :

« Le 11 de ce mois, l'armée du Rhin a remporté une victoire éclatante sur le Necker. Huit cents Autrichiens ont été faits prisonniers. On compte un grand nombre de tués & de blessés. L'ennemi nous a laissé beaucoup d'artillerie de siège; la ville de Stutgard est tombée en notre pouvoir, ainsi qu'une grande quantité de munitions & de provisions de bouche. »

Tous les membres se levent aux cris de vive la république. Labrouste fait arrêter que l'armée du Rhin a bien mérité de la patrie.

Le message sera imprimé. Au nom de la commission des finances, Labrouste présente un projet sur le mode de paiement des rentiers; il porte en substance, que le dernier semestre de l'an 7 leur sera payé en francs & non en livres tournois. Les paiemens seront ouverts au premier nivôse prochain.

Impression & ajournement. Thibault se présente à la tribune: il rappelle dans un court exposé, l'inégalité des taxes qui existoit entre les départemens: l'arbitraire laisse toujours après lui les traces de l'injustice, dit orateur, c'est lui qui aveugle l'intérêt personnel contre les principes de l'intérêt général. Quant au nouveau mode de perception proposé par la commission, la taxe de 5 décimes a paru nécessaire pour l'obtention de 100 millions, les dégrèvemens & décharges faites à la classe la moins fortunée. Cependant, si cette taxe paroissoit trop forte, on pourroit la réduire à 3 décimes; mais on n'auroit pas 100 millions; la commission proposeroit, dans ce cas, quelques vues d'améliorations de quelques branches des revenus publics, pour le compléter. Le conseil aura à décider ces deux questions. Y aura-t-il quelques modifications aux lois sur l'emprunt forcé? Les cotisations à cet emprunt seront-elles en proportion de la fortune des citoyens, comme le veut la constitution? Le vœu de la commission est pour l'affirmative.

Engerrand obtient le premier la parole contre le projet il s'étonne d'abord que la commission ait excédé les bornes de son institution, & la marche qui lui avoit été tracée par le conseil en comité secret. Sans doute, dit-il, elle a été entraînée par son désir d'opérer le bien, par son amour pour la patrie; mais elle a été séduite aussi par les plaintes perfides, par les discours mielleux de certaines gens qui sont bien loin de partager sa philanthropie & son patriotisme; Engerrand examine ensuite si la morale & la politique ne s'opposent pas à ce qu'il ne soit rien changé aux dispositions de la loi du 19 thermidor sur l'emprunt forcé: il ajoute que cette instabilité dans les lois est on ne peut plus funeste à la république. Je suppose un moment, dit l'orateur, que le paiement éprouve des retards & des difficultés, non de la grande partie des citoyens, car elle est essentiellement bonne

& soumise aux lois: où en seroit notre organisation sociale & la liberté même? Je demande la question préalable sur le projet de la commission.

Engerrand présente ensuite quelques vues dont il demande le renvoi à la commission. Il cite quelques départemens qui n'ont point été taxés à l'emprunt proportionnellement à leurs contributions, tels que le Cantal qui paie 1,653,400 fr. de contributions, & n'a été taxé qu'à 211 mille francs; celui des forêts & des Hautes-Pyrénées, &c. — Impression.

Caret (de Lyon) rappelle d'abord que sous la monarchie les gouvernemens se croyoient infailibles, mais qu'on ne peut faire le même reproche aux représentans de la grande nation. (On rit). Ils n'ont tous qu'un but, celui d'assurer le bonheur du peuple, & d'élever la république au plus haut degré de gloire où elle puisse atteindre; il pense que la politique est d'accord avec la justice pour exiger le rapport de l'emprunt forcé. Quelques orateurs qui avoient combattu le mode d'après lequel il étoit perçu, avoient prédit les maux qu'il causeroit; mais les besoins pressans du trésor public l'emportèrent: aujourd'hui que l'esprit public se ranime, & que les inconvéniens de l'emprunt sont reconnus, ne balançons pas à le rapporter. L'orateur vote pour le projet de la commission.

Cazalis craint que cette instabilité ne favorise les mauvais citoyens, qui savent toujours se soustraire au paiement de leurs contributions; il craint qu'il ne décourage les républicains & votre contre le projet.

Trumeau appuie le projet; Duplantier lui succède. Ce dernier soutient que la commission a cédé à l'opinion factice qu'ont formé les clameurs des déprédateurs de la fortune publique: en voulant éviter Charybde, elle est tombée en Scylla, (on rit); on veut sauver les voleurs, & l'on propose d'accabler les propriétaires.

L'opinant demande un message au directoire exécutif, pour lui demander compte de l'exécution de la loi sur l'emprunt forcé, & que la commission présente les moyens d'obtenir les cent millions en descendant à quelques classes inférieures à celles qui sont taxées.

Appuyé, s'écrient quelques voix.

Le conseil ajourne le tout à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEMERCIER.

Séance du 16 brumaire.

Simonet fait approuver une résolution du 29 vendémiaire, qui autorise la commission administrative de l'hopital civil de la commune de Joigny, département de l'Yonne, à échanger une portion de terrain.

Sur le rapport de Schürmer, le conseil approuve une résolution du 22 fructidor, qui autorise l'administration municipale de la commune de Schélestat, département du Bas-Rhin, à faire ouvrir deux rues dans ladite commune.

Bourse du 16 brumaire.

Rente provisoire, 3 fr. 75 c. — Trésor consol., 11 fr. 00 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 92 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 63 fr. 83 fr. 13 cent.

A. FRANÇOIS.